

Monsieur Didier MIGAUD
Ministre de la Justice –
Garde des Sceaux
13 place Vendôme
75042 Paris cedex 01

Saint-Renan, le 7 octobre 2024

Objet : situation de la maison d'arrêt de Brest

Monsieur le Ministre

Le 28 mai 2024, à l'occasion d'une séance de questions orales sans débat, j'avais tenu à attirer l'attention de votre prédécesseur à la chancellerie, monsieur Éric Dupont-Moretti, sur la situation de la maison d'arrêt de Brest.

En effet, la maison d'arrêt de Brest souffre comme la plupart de nos établissements pénitentiaires d'une très forte surpopulation carcérale avec environ 485 détenus pour 254 places et un taux d'occupation pour le quartier des hommes de plus de 200%.

Comme l'a rappelé monsieur le Premier ministre dans son discours de politique générale, une telle surpopulation entraîne des conditions de vie dégradées pour les détenus mais également des conditions de travail extrêmement difficiles pour le personnel pénitentiaire qui doit désormais faire face à des agressions à répétition.

Dans cette question orale dont vous voudrez bien trouver le compte rendu en pièce jointe à ce courrier, j'avais également attiré l'attention de monsieur le Garde des Sceaux sur le fait que la sécurité même de l'établissement était remise en cause par l'introduction régulière, au moyen de drones, de stupéfiants, d'armes blanches ou encore de téléphones portables.

Une telle situation pourrait être jugulée par des travaux de sécurisation des abords immédiats de la maison d'arrêt, notamment par la clôture du terrain de sport et l'installation d'un filin de protection antiprojection. Le montant estimé de la clôture du terrain de sport s'élèverait à 25.000 euros, celui de la pose d'un filin à 1 million d'euros environ.

Dans sa réponse, le Gouvernement m'avait assuré qu'en raison de la situation prévalant à la maison d'arrêt de Brest, des travaux d'un coût de 2,2 millions d'euros devaient être envisagées et que la demande correspondant à ces travaux ferait l'objet - je cite - « *d'une attention toute particulière dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, afin d'être priorisé et de permettre, le cas échéant, les engagements budgétaires nécessaires* ».

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh

Le 29 mai 2024, j'ai écrit à monsieur Dupont-Moretti afin de lui faire part de ma satisfaction concernant la réponse apportée à ma question orale ainsi que celle de la direction et des agents pénitentiaires de la maison d'arrêt. À cette occasion, je me suis permis de lui demander confirmation de l'engagement financier de 2,2 millions d'euros pour 2025 annoncé dans la réponse à ma question. Vous voudrez bien trouver copie de ce courrier en pièce jointe également.

Ce lundi 7 octobre au matin, je me suis à nouveau rendu à la maison d'arrêt de Brest où, durant ma visite, les surveillants ont attiré, une fois de plus, mon attention sur l'augmentation incessante de jet d'objets de toute nature dans l'enceinte de la prison et sur les troubles et le danger que de telles introductions entraînaient.

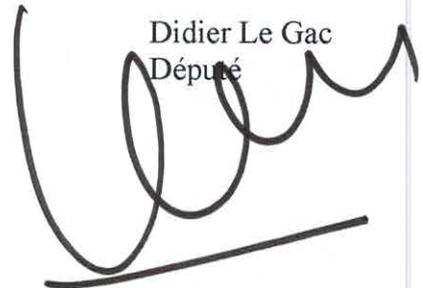
C'est pourquoi, à l'heure où nous allons examiner les lois de finances de 2025, je souhaiterais savoir si l'enveloppe budgétaire de 2,2 millions évoquée pour la sécurisation de la maison d'arrêt de Brest était toujours une priorité de votre ministère.

Je serais, en outre, désireux d'évoquer avec vous cette situation de vive voix lors d'un rendez-vous à votre convenance.

Me tenant à votre disposition pour tout renseignement ou toute précision que vous jugeriez utile de porter à votre connaissance, je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir croire en l'expression de ma plus profonde considération.

merci de votre attention,
Brest cordialement,

Didier Le Gac
Député



**Pièce jointe : Compte rendu de la question orale du mardi 28 mai 2024 (2 pp.)
Copie du courrier du mercredi 29 mai 2024 adressé à monsieur Dupont-Moretti, ministre de la Justice – Garde des Sceaux (2 pp.)**

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh

Maison d'arrêt de Brest

Mme la présidente - La parole est à M. Didier Le Gac, pour exposer sa question, n° 789, relative à la maison d'arrêt de Brest.

M. Didier Le Gac - Comme de nombreux établissements pénitentiaires de notre pays, la maison d'arrêt de Brest souffre d'une très forte surpopulation carcérale. Je m'y suis rendu à trois reprises depuis le début de l'année pour échanger avec la direction, avec les équipes du service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) et, bien évidemment, avec les surveillants pénitentiaires. Lors de ma dernière visite, effectuée en avril, cet établissement – qui n'est pas, je le souligne, un établissement pour peine – comptait 485 détenus pour 254 places, et il y avait 87 matelas au sol. Dans le quartier des hommes, le taux d'occupation dépasse désormais les 200 %.

Cette surpopulation entraîne des conditions de vie dégradées pour les détenus, mais aussi des conditions de travail extrêmement difficiles pour le personnel pénitentiaire, qui doit faire face à des agressions à répétition. En février dernier, c'est la médecin de la maison d'arrêt qui a été agressée lors d'une consultation.

Qui plus est, la sécurité même de l'établissement est en cause du fait de l'introduction régulière de stupéfiants, d'armes blanches ou de téléphones portables, à l'aide de drones – il y a eu, encore ce mois-ci, une tentative de cette nature – ou directement par le jet de colis, depuis l'extérieur, sur le terrain de sport. Les trafics illicites continuent donc à l'intérieur même de l'établissement.

Dans ce contexte, je tiens à rendre hommage ici au travail remarquable de la direction et de l'ensemble des surveillants pénitentiaires de la maison d'arrêt de Brest. Sans leur engagement, sans leur sens des responsabilités et sans – il faut le dire – leur fierté de servir, la situation, déjà explosive, serait ingérable.

Comment les aider ? Bien sûr, il faut encourager les mesures alternatives à la détention, comme les aménagements de peine et le port du bracelet électronique. Néanmoins, pour agir vite, il faut aussi engager des travaux de sécurisation des abords immédiats de la maison d'arrêt de Brest. Ainsi, il faut impérativement limiter l'accès aux murs d'enceinte en clôturant une partie du terrain de sport – le montant du devis qui a été établi est de 25 000 euros – et installer des filins antiprojections, qui sont réellement efficaces – la somme est ici plus importante, de l'ordre de 1 million d'euros, selon une estimation réalisée en 2020.

Le Gouvernement peut-il me confirmer que de tels travaux, essentiels pour la sécurité de tous, pourront être engagés dans un avenir proche ? Peut-il en préciser le calendrier ?

Mme la présidente - La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

Mme Sarah El Haïry, ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles - Je tiens à rappeler notre soutien sans faille aux agents de l'administration pénitentiaire. Nous n'oublions pas le drame qui les a frappés, il y a quelques jours à peine, et qu'ils ont vécu dans leur chair. C'est toute la nation qui a partagé leur deuil. À la suite de ce drame, nous nous sommes mobilisés. Le garde des sceaux et moi-même tenons à saluer la qualité du dialogue et de nos échanges avec l'intersyndicale des agents de l'administration pénitentiaire. Leur priorité est la sécurité, et de nouvelles mesures ont été arrêtées en la matière : des moyens supplémentaires seront alloués, des armements plus lourds seront attribués aux agents, les véhicules seront banalisés.

Votre question porte sur la sécurisation de la maison d'arrêt de Brest, qui a trait à deux enjeux liés : l'accueil des détenus et la sécurité des agents pénitentiaires. Ce travail de sécurisation est mené par l'administration pénitentiaire et la direction de la prison, dont vous avez salué l'action. À cet égard, le garde des sceaux m'a chargée de rappeler les points suivants.

Depuis 2016, environ 11 millions d'euros ont été engagés dans la rénovation et la sécurisation de la maison d'arrêt de Brest. Concrètement, ces fonds ont été consacrés à l'extension du réseau de vidéosurveillance, à l'installation de nouveaux éclairages sur le chemin de ronde – c'est un point essentiel –, à la pose de caillebotis sur les fenêtres et à des opérations de sécurisation périmétrique, comme l'électrification des clôtures. Le travail se poursuit : le remplacement partiel des filins antihélicoptère est prévu en 2024, pour un montant total de 100 000 euros ; la réfection du système de vidéosurveillance est en cours de programmation.

Vous évoquez un problème plus grave, celui du trafic de stupéfiants, lié aux projections de boulettes ou de colis depuis l'extérieur, qui peuvent contenir de la drogue, des armes ou des téléphones portables. Un diagnostic de faisabilité portant sur l'installation de filets antiprojections a été établi. La demande correspondante – le coût s'élève à 2,2 millions d'euros – fera l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, afin d'être priorisée et de permettre, le cas échéant, les engagements budgétaires nécessaires. La configuration même de la maison d'arrêt de Brest a été conçue pour protéger des projections les cours de promenade, puisque celles-ci se trouvent à l'arrière d'autres bâtiments, qui constituent une première protection.

La lutte contre les trafics et toutes les formes de violence en détention est permanente. Le ministre de la justice en a toujours fait une priorité ; un plan pluriannuel y est spécifiquement dédié. C'est essentiel pour assurer la sécurité des personnels et améliorer leurs conditions de travail ; nous le leur devons. Nous serons à vos côtés à Brest, monsieur le député, comme nous le serons partout en France. Notre engagement ne faiblira pas.

Mme la présidente - La parole est à M. Didier Le Gac.

M. Didier Le Gac - Je vous remercie, madame la ministre, pour votre réponse étayée. De nombreux travaux ont déjà été réalisés à la maison d'arrêt de Brest. Rendez-vous est pris pour inscrire au budget, lors de l'examen du prochain projet de loi de finances, cette somme de 2,2 millions d'euros destinée à des travaux supplémentaires.

M. Eric DUPOND-MORETTI
Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
13 place Vendôme
75042 Paris cedex 01

Saint-Renan, le 29 mai 2024

Objet : budgétisation des travaux de sécurisation de la maison d'arrêt de Brest

Monsieur le Garde des Sceaux,

Pour faire suite aux différents échanges que j'ai pu avoir avec votre cabinet à ce sujet, j'ai interrogé le gouvernement le mardi 28 mai 2024 lors de la séance des questions orales sans débat sur la situation de la maison d'arrêt de Brest et sur les nécessaires travaux de sécurisation du bâtiment.

J'ai naturellement rappelé que ces dernières années, la maison d'arrêt de Brest avait fait l'objet, à l'initiative de la chancellerie, d'investissements importants de 11,2 millions d'euros afin d'assurer des travaux de rénovation qui ont permis notamment la sécurisation périmétrique du bâtiment (clôture, portail, système d'électrification), les travaux de rénovation des terrasses et la construction de l'unité sanitaire.

Cependant ces travaux doivent désormais, au vu de la situation actuelle de l'établissement et des divers échanges que j'ai pu avoir avec la direction et le personnel pénitentiaire de la maison d'arrêt de Brest, être complétés par des mesures supplémentaires de sécurisation spécifique pour lutter contre l'introduction d'armes ou de stupéfiants par drones ou par jets.

Ainsi, le personnel de la maison d'arrêt attend impatiemment que l'accès aux murs d'enceinte soit limité grâce à une cloturation d'une partie du terrain de sport et à l'installation de filins antiprojections réellement efficaces.

Tel était l'objet de ma question du mardi 28 mai 2024 dans laquelle j'ai tenu, tout d'abord, à rendre hommage à nos agents de la pénitentiaire, à leur professionnalisme, à leur dignité et à leur sang froid.

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh

J.

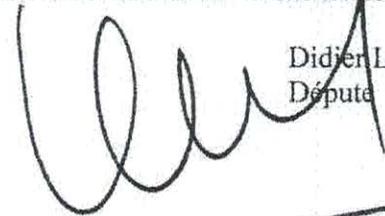
A cette question, madame Sarah El Haïry, ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, qui était au banc et parlait en votre nom et en celui du gouvernement, m'a répondu que la demande de 2,2 millions d'euros ferait « l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025 pour prioriser et permettre, le cas échéant, les engagements budgétaires nécessaires. »

Je ne vous cache pas que cette réponse m'a rassuré mais, au-delà, qu'elle a surtout rassuré la direction et les agents pénitentiaires de la maison d'arrêt de Brest qui m'ont témoigné de leur vive satisfaction.

C'est pourquoi, je souhaiterais savoir s'il était déjà envisagé et prévu, en vue de la préparation du PLF 2025, qu'une enveloppe budgétaire de 2,2 millions d'euros correspondant aux travaux susmentionnés soit bien fléchée en direction de la maison d'arrêt de Brest ?

Restant à votre disposition et vous remerciant de votre attention, je vous prie, Monsieur le Garde des Sceaux, de bien vouloir recevoir l'expression de ma très haute considération.

Bien cordialement,



Didier Le Gac
Député